

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

AVRIL 2011

RÉFLEXION DU MOIS

Si vous ne savez pas où vous allez,
n'importe quel chemin vous y conduira.
(Lewis Carroll)

UNE NOUVELLE LOI SUR L'ÉTHIQUE AINSI QU'UNE NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE IMPOSÉES AUX MUNICIPALITÉS

Le gouvernement a imposé aux municipalités, autant pour les élus que pour les employés, un nouveau code d'éthique qui encadre de façon très sévère toutes les relations politiques et d'affaires des municipalités. Cette application sera difficile dans les petites municipalités compte tenu des interrelations régulières qu'ont les élus et les employés avec les fournisseurs de services et les entrepreneurs. Pour ce faire, le conseil, comme dans beaucoup d'autres municipalités, devra demander l'aide d'entreprises spécialisées particulièrement pour répondre aux nouvelles exigences du processus d'appels d'offres. Des coûts importants sont à prévoir dans l'administration à compter de 2011. De plus, tout le personnel devra (élus et employés) assister aux formations exigées. Dans le cas de non-suivi de la procédure ou de manque à la loi, les conséquences vont d'une possibilité à être déclaré

inhabile à siéger à tout membre du conseil qui, sciemment, par son vote ou autrement, autorise ou effectue l'adjudication ou la passation d'un contrat sans respecter les règles ou mesures prévues à la politique. De plus, il peut être tenu personnellement responsable envers la municipalité de toute perte ou préjudice subi. La responsabilité s'applique également à un fonctionnaire ou employé de la municipalité et à toute personne qui, sciemment, est partie à l'acte illégal.

ANALYSE SUR LES DÉLAIS ADDITIONNELS DE LA NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE ET POSSIBILITÉ DE REPORT DE CERTAINS PROJETS EN 2012

La nouvelle politique contractuelle obligera la réévaluation des échéanciers des projets majeurs de la municipalité. Selon les premières analyses de validation et d'information qui seront insérées dans le nouveau processus, certains projets ne pourront être réalisés avant l'automne 2011 et ce, même en accélérant les étapes, ce qui pourrait compromettre leur réalisation. En juin, la liste des projets retenus et ceux reportés en 2012 sera transmise par le bulletin municipal.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

Selon le vérificateur de la firme Amyot Gélinas, les états financiers de la municipalité sont excellents. Aucun correctif majeur n'est à apporter sur les nombreux points analysés dans le budget 2010 ou les procédures administratives. Mme Hélène Dion a travaillé avec les trois vérificateurs comptables pendant plusieurs jours, soit dans la recherche de documents, la mise en évidence de pièces justificatives et le calcul des états financiers. Trois recommandations mineures ont été faites :

1. La direction générale et le conseil devraient procéder à l'évaluation des risques de fraude et les mettre par écrit.
2. Produire une politique de capitalisation des immobilisations et la respecter.
3. Faire une résolution pour affecter les sommes non dépensées liées au chemin du Lac-Rognon.

Le conseil a déjà pris des mesures visant à compléter les demandes des vérificateurs.

LA LOI 57 SUR LES FORÊTS PERMETTRA DES « FORÊTS DE PROXIMITÉS »

La municipalité est couverte à 68 % de forêts publiques. L'automne dernier la ministre Mme Nathalie Normandeau déposait la nouvelle Loi 57 redéfinissant le rôle de la forêt publique qui affecte en

particulier les forestiers qui sont les principaux usagers des coupes forestières. Dans cette loi, un article prévoit la possibilité de la création par une MRC et/ou une municipalité d'une « forêt de proximité ». Celle-ci pourrait être gérée par le milieu dont une des conditions majeures serait d'assurer la poursuite des activités forestières. Les conditions encadrant ce projet seront connues sous peu par la ministre. La MRC et la municipalité ont manifesté un grand intérêt pour ce projet.

FERMETURE DE LA SOURCE CAUSÉE PAR L'APPARITION DE COLIFORMES DANS L'EAU

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a demandé la fermeture temporaire de la source à Saint-Rémi d'Amherst à cause de coliformes observés dans les analyses. La fonte des neiges du printemps a pu contaminer l'eau. Dès la levée de l'interdiction, l'information sera transmise sur le site de la municipalité.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CUEILLETTE DES DÉCHETS SOLIDES EN JUILLET 2011 AVEC LES MUNICIPALITÉS D'HUBERDEAU ET DE BRÉBEUF

Le conseil a mandaté le maire et le directeur général pour le renouvellement du contrat de cueillette des déchets solides dans les deux municipalités citées en titre. De plus, le conseil a accepté l'offre de location de R.C. Miller si un des camions devenait inopérant durant la cueillette.

RECHERCHE D'UN CAMION CITERNE USAGÉ POUR LE SERVICE D'INCENDIE

Le conseil a approuvé la démarche en vue d'acquérir un camion-citerne usagé répondant aux normes pour remplacer celui qui a été retiré du service. La nouvelle procédure fera appel à une expertise externe à la municipalité.

SUPPORT DE LA MUNICIPALITÉ À DEUX INITIATIVES DE « AVEC CAMERON » : UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES RIVES DU LAC ET LA PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE SUR LA PROTECTION DES RIVES

L'analyse de l'aménagement des bandes riveraines (caractérisation des rives) durant l'été 2011 sera réalisée par une firme reconnue, sous la responsabilité de « AVEC Cameron ». Les coûts seront répartis entre l'organisme et la municipalité à parts égales. De plus, M. Robert Lapalme, de l'Université de Sherbrooke, présentera une conférence informant les citoyens des conditions nécessaires afin de maintenir un lac en santé. Sa conférence a déjà fait l'objet d'une présentation lors du colloque de l'organisme de Bassin Versant de la rivière Maskinongé (PROMA). Pour plus d'informations, vous pouvez contacter « AVEC CAMERON » 819-687-3964.

INTERNET HAUTE VITESSE DISPONIBLE À COURT TERME SUR PRESQUE TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le représentant du ministre des Affaires municipales finalise les derniers détails avec la firme Barrett Xplore Inc. Les conditions d'adhésion seront connues en mai prochain. Entre-temps celles et ceux qui sont intéressés par un raccordement à la haute vitesse peuvent donner leur nom ainsi que leurs coordonnées à l'hôtel-de-ville. On rappelle que le raccordement à la haute vitesse devra se faire avec Filau dans les villages de Vendée et de St-Rémi d'Amherst. Des améliorations importantes du service ont été apportées dernièrement.

RÉFECTION DU POSTE D'INCENDIE À VENDÉE

Le processus a été enclenché afin de trouver un estimateur de projet. En juin, les coûts approximatifs de la réfection devraient être connus selon les nouveaux mécanismes de la politique contractuelle. Suite à l'approbation du conseil, les appels d'offres seront lancés sur le site approuvé par le ministère

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL À VENDÉE

La prochaine réunion du conseil se tiendra à la salle communautaire Cyrille-Garnier à Vendée, lundi le 9 mai prochain.

Bernard Lapointe, maire

LA PAGE DES ANNONCEURS

FEUX EXTÉRIEURS (à ciel ouvert) : PERMIS DE BRÛLAGE

C'EST LA PÉRIODE OÙ LES GENS PROCÈDENT AU NETTOYAGE DE TERRAINS, DE REMISES ET PLUSIEURS UTILISERONT LE BRÛLAGE POUR DÉTRUIRE LES BRANCHES ET CERTAINS MATÉRIAUX.

Pour les feux de plus d'un mètre, vous devez vous procurer un permis de brûlage.

Vous obtiendrez ce permis en téléphonant ou en vous présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture soit de 8 h 30 à 16h30, du lundi au vendredi.

Vous pourrez vous informer en même temps de la réglementation concernant ces feux : par exemple que vous devez vérifier s'il y a ou non interdiction de feux à ciel ouvert, qu'il est interdit d'allumer un feu si le vent est supérieur à 25 kilomètres/heure, qu'on doit toujours surveiller ce feu et que vous devez être en mesure de le contrôler.

La municipalité portera une attention particulière aux feux extérieurs.

Soyez prévoyant et prudent.

Le service d'incendie

INSCRIPTIONS SOCCER ET CAMP DE JOUR ÉTÉ 2011

Les inscriptions pour le soccer et le camp de jour se feront lundi le 30 mai 2011 au Chalet des Loisirs situé au 278, rue McLaughlin de 18h30 à 20h30. La feuille d'informations sera distribuée à l'école Le Carrefour au mois de mai prochain.

CROISIÈRE LACHINE-VALLEYFIELD

Découverte du Pays du suroît et de la Voie maritime
À bord du M/S Jacques Cartier 2011

Le mercredi 25 mai 2011

PRIX : 169 \$ (incluant transport en autocar, dîner à bord du bateau, souper à l'Hôtel Plaza)

Info Club social de Vendée : R. Maurice (819) 425-2089 G. Millette (819) 687-9931

